



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 16361

Numéro SIREN : 484 085 550

Nom ou dénomination : 4UATRE

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2012 sous le numéro de dépôt 110134



1211024401

DATE DEPOT : 2012-11-29

NUMERO DE DEPOT : 2012R110134

N° GESTION : 2005B16361

N° SIREN : 484085550

DENOMINATION : QUATRE

ADRESSE : 68 rue Pierre Charron 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2012/10/23

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET .

051716367

QUATRE

Société à responsabilité limitée au capital de 148 715 euros

Siège social : 68, rue Pierre Charron, 75008 Paris

484 085 550 RCS Paris

DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EXPRIMANT LEUR CONSENTEMENT UNANIME

EC EN DATE DU 23 OCTOBRE 2012 : *06*

Extraits

Les soussignés (les "Associés") :

[...]

Ont pris les décisions ci-après [...] :

GTC DE PARIS		
I	M	R
29 NOV. 2012		
110734		N° Dépôt

PREMIÈRE DÉCISION

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

[...]

TROISIÈME DÉCISION

Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

Les Associés, conformément aux dispositions légales en vigueur, décident de nommer :

- SOGEC Audit, représentée par Monsieur Patrick Froger, dont le siège social est situé 70, rue des Marais, 72000 Le Mans, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société ; et
- Monsieur Bruno Leguerinais, demeurant 13-15 rue des Capucins, 61000 Alençon, en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société.

SOGEC Audit et Monsieur Bruno Leguerinais sont nommés à compter de ce jour, pour une durée de six (6) exercices. Leurs fonctions expireront à l'issue de la décision collective des associés statuant sur les comptes du sixième exercice social clos depuis leur nomination, soit à l'issue de la décision collective des

associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017. En tant que de besoin, il est précisé que le mandat du commissaire aux comptes suppléant prendra fin à l'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire.

SOGEC Audit et Monsieur Bruno Leguerinais ont fait savoir par avance qu'ils accepteraient ces fonctions si celles-ci venaient à leur être proposées et qu'ils n'étaient frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

TROISIÈME DÉCISION

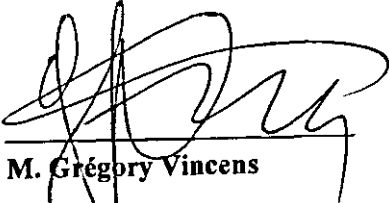
[...]

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte unanime, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Pour certification conforme



M. Grégory Vincens
Gérant